

(2)

— N° 107. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 15 MARS 1859.)

---

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES,**

POUR L'EXERCICE 1860.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour 1859 s'élève à fr.	11,595,561	»
Le projet pour l'exercice 1860 est de . . . . .	11,642,511	»
		<hr/>
et présente, par conséquent, une augmentation de. . . . . fr.	47,150	»
		<hr/>

De ces 47,150 francs, 40,000 francs sont destinés à élever le crédit affecté aux remises des receveurs des contributions directes, des douanes et des accises. On sait que la plupart des receveurs sont rémunérés à raison du chiffre de leurs recouvrements respectifs; il en résulte que leur traitement suit les variations du produit des impôts : on peut se féliciter à juste titre de l'augmentation de 40,000 francs réclamée de ce chef, puisqu'elle est la conséquence heureuse de la progression des revenus de l'État.

Les autres modifications, qui se résument en une augmentation de 9,150 francs, portent, notamment, sur les articles suivants :

ART. 14. — Augmentation de 3,900 francs, destinée à créer un emploi de 2<sup>m</sup>e commis de direction de 3<sup>m</sup>e classe (1,500 francs) et deux emplois de 3<sup>m</sup>e commis (2,400 francs).

Les cadres des commis de direction sont encore aujourd'hui tels qu'ils ont été établis en 1849. Il est devenu indispensable de les augmenter dans quelques provinces : le développement continu des services qui viennent, en quelque sorte, se concentrer dans les directions provinciales, justifie cette proposition.

ART. 15. — Augmentation de 800 francs applicable, par des motifs analogues, à la création d'un nouvel emploi d'aspirant géomètre.

ART. 16. — Diminution de 6,000 francs. Elle est le résultat d'un remaniement des attributions des comptables chargés du service des douanes et des accises à Bruges.

ART. 18. — Augmentation : 4,600 francs. — La réorganisation de l'entrepôt d'Anvers nécessite la création d'un emploi de vérificateur de 1<sup>re</sup> classe au traitement de . . . . . fr. 2,700 »  
(Cette somme est transférée de l'article 26 du Budget de 1859).

Le service de la douane à Bruxelles prend de jour en jour une plus grande extension. Il a été reconnu indispensable d'y créer un emploi de lieutenant. Traitement . . . . . fr. 1,700 »

L'organisation de la surveillance à la station du chemin de fer nouvellement établie à Quévy (commune d'Aulnois) comporte la création d'un emploi de brigadier et de sous-brigadier. . . . . 2,200 »

Enfin le service du port de Gand exige impérieusement la création de deux emplois de matelot de 2<sup>m</sup>e classe . . . . . 2,000 »

A REPORTER. . . . . fr.	8,600	»
-------------------------	-------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr.	8,600 »
-------------------	---------

Afin d'atténuer autant que possible cette augmentation de dépense, bien qu'elle soit due à des exigences inévitables de nouveaux services, la suppression de cinq emplois de préposé de douanes est proposée . . . . .	4,000 »
--	---------

Reste une somme égale à l'augmentation ci-dessus. . . . .	4,600 »
---	---------

ART. 20. — Augmentation 29,000 francs. Toutefois cette augmentation se réduit à 9,000 francs, attendu qu'une somme de 20,000 francs ne constitue qu'un simple transfert de l'article 23.

Il est démontré que le supplément de traitement alloué aux employés des douanes détachés pour surveiller les fabriques de sucre de betterave, est insuffisant pour couvrir le surcroît de frais occasionnés par ce détachement. Il a paru équitable d'élever le taux de ce supplément. Cette mesure a été réalisée par un arrêté royal du 26 juin 1858. L'augmentation de dépense qui en résultera est évaluée, pour 1860, de 8,000 à 9,000 francs.

ART. 23. — Diminution d'une somme de 20,000 francs transférée à l'article 20.

Ce transfert est proposé pour faire cesser le doute qui s'était élevé au sujet de la distinction à établir entre ces deux articles, au point de vue des dépenses qu'ils doivent supporter.

ART. 25. — *Matériel.* — Augmentation 15,150 francs. — ART. 26 du Budget de 1859 : *Entrepôt d'Anvers.* — Suppression du crédit de 19,450 francs.

Ensuite des modifications apportées par l'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1858, au régime des entrepôts de commerce, on a réorganisé le personnel de l'entrepôt d'Anvers.

Au moyen d'une somme de 4,500 francs prélevée sur l'article 26 du Budget de 1859 et transférée aux articles 16 et 18 du Budget de 1860, un emploi de commis aux écritures de 2<sup>me</sup> classe et un autre de vérificateur des douanes de 1<sup>re</sup> classe ont été créés à Anvers. Une somme de 15,150 francs est transférée à l'article 25; elle est destinée au paiement de dépenses de la même nature que celles qui sont prévues par cet article.

ART. 26. — Augmentation 600 francs. Les attributions des contrôleurs du timbre, remplissant en même temps les fonctions de gardes-magasins, ont pris, dans ces derniers temps, un développement tel que leur travail et leur responsabilité sont notablement augmentés. Afin de leur en tenir compte, on propose d'élever de 500 francs le traitement de chacun d'eux.

ART. 27. — Augmentation de 550 francs. Le traitement du receveur du droit de navigation à Seneffe et celui du receveur délégué à Marchienne-au-Pont, ne sont pas en rapport avec la hauteur des recettes dont ils sont chargés (800,000 et 70,000 francs), ni, par conséquent, avec la responsabilité qui leur incombe. L'augmentation proposée permettra de les rétribuer plus convenablement, en élevant le traitement du premier de 4,100 à 4,500 francs, et le traitement du second de 1,550 à 1,500 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les divers changements dont il vient d'être rendu compte résultent, on le voit, les uns de la progression des revenus publics, les autres de nécessités auxquelles l'administration ne pourrait se soustraire sans compromettre les intérêts, soit du service, soit du trésor.

Un coup d'œil rétrospectif sur les Budgets du Département des Finances démontre que, depuis l'organisation de 1849, qui a introduit de larges réformes dans les différentes branches de service dont se compose ce département, l'administration, malgré le mouvement ascensionnel des produits dont elle a opéré le recouvrement, s'est efforcée constamment de renfermer ses dépenses dans les limites les plus étroites. Cette démonstration ressort du tableau ci-après :

EXERCICES.	RECETTES coulées directement au Département des Finances (1)	DEPENSES d'administration et de particularité (2)	RAPPORT de la dépense à la recette - Total en p. %	Observations.
1847	92,552,784	11,525,580	12 24 %	
1848	90,607,792	11,257,069	12 42	
1849	95,150,102	10,750,851	11 28	
1850	95,742,150	10,525,209	11 "	
1851	97,420,078	10,662,929	10 94	
1852	101,657,455	10,695,051	10 52	
1855	104,545,554	10,759,895	10 50	
1854	104,388,757	10,785,861	10 50	
1855	108,449,971	a) 10,770,912	9 95	a) Non compris la part attribuée au Département des finances dans le crédit temporaire destiné à venir en aide aux employés subalternes
1856	110,757,628	10,691,165	9 66	
1857	111,159,419	11,551,552	10 19	Qui se réduit à 9 58 si l'on en déduit les augmentations de traitement accordées aux employés subalternes (657,650)
1858	120,570,000	11,440,000	9 49	Qui se réduit à 8 95 idem

Il résulte de ce tableau que la proportion entre la dépense et la recette, qui s'élevait, en 1847, à 12.24 p. %, a été successivement réduite d'année en année, pour tomber en 1858 à 9.49 p. % et même à 8 95, si l'on dégage des dépenses celles qui ont eu pour objet l'amélioration du sort du personnel subalterne. Dans l'hypothèse où cette proportion serait restée la même, le Budget des Finances se serait élevé en 1858, à 14,760,000 francs au lieu de 11,440,000 francs.

(1) On ne comprend point dans ces recettes les produits du chemin de fer, des postes, du télégraphe, des droits de pilotage et de fanal, des droits de chancellerie, les recouvrements d'avances faites aux ateliers des prisons, le produit des cantines dans les prisons, le produit des actes des commissariats maritimes, non plus que les recettes spéciales qui ne donnent lieu qu'à un simple mouvement de fonds, telles que les dividendes du chemin de fer rhénan, la part réservée à l'État dans les bénéfices de la Banque nationale, le produit de la fabrication de monnaies, le produit des retenues sur les traitements.

(2) On n'a compris dans cette colonne que les dépenses pour des services correspondant à ceux qui sont inscrits dans le Budget de 1858. On n'y a compris ni les frais de fabrication des monnaies, ni le service de la Caisse générale de retraite.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Si l'on soustrait de ces chiffres tout ce qui concerne la douane (et cette déduction se justifie par la considération que la douane est instituée bien moins dans un but fiscal que pour protéger le commerce et l'industrie du pays), le rapport que l'on vient de constater varie sensiblement : au lieu de 12.24 p. % et de 9.49 p. %, chiffres de 1847 et de 1858, la proportion tombe pour 1847 à 8.17 et pour 1858 à 6.20.

Il y a donc entre les deux années une différence de 1.97 qui équivaut à une diminution de 24 p. % dans la dépense.

Ce résultat est significatif. Il témoigne, d'une part, en faveur du zèle et du dévouement des fonctionnaires et employés du Département des Finances, et, d'autre part, de la sévère économie que l'on a maintenue dans les dépenses depuis la réorganisation de 1849.

Ainsi qu'on a cru devoir le faire les années précédentes, on joint ici le tableau présentant les différences, par administration, entre les dépenses ordinaires et extraordinaires du Budget de 1859 et celles qui sont proposées pour l'exercice 1860.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1860,							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.		
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.				
I.	Administration centrale . . .	808,400	152,500	960,900	806,400	152,500	958,900	"	2,000	"	"	"	2,000		
II.	— du trésor public.	252,800	"	252,800	252,800	"	252,800	"	"	"	"	"	"		
III.	— des contrib., etc.	8,595,290	56,280	8,451,570	8,446,190	55,580	8,479,570	50,900	"	"	2,900	48,000	"		
IV.	— de l'enregist., etc.	1,884,451	19,560	1,905,991	1,885,581	19,560	1,905,141	1,150	"	"	"	1,150	"		
V.	— de la caisse générale de retraite.	9,100	"	9,100	9,100	"	9,100	"	"	"	"	"	"		
VI.	Pensions et secours. . . . .	25,000	"	25,000	25,000	"	25,000	"	"	"	"	"	"		
VII.	Dépenses imprévues . . . . .	12,000	"	12,000	12,000	"	12,000	"	"	"	"	"	"		
	TOTAUX. . . fr.	11,587,021	208,540	11,595,561	11,457,071	205,440	11,642,511	52,050	2,000	"	2,900	49,150	2,000		
								DIFFÉRENCES. . . . . fr.		EN PLUS : 50,050	"	EN MOINS : 2,900	"	EN PLUS : 47,150	"

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de onze millions six cent quarante-deux mille cinq cent onze francs (11,642,511 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1859.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	500,000	"	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	81,500	2,500	
4	Frais de tournées. . . . .	7,000	"	
5	Matériel. . . . .	40,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .	4,200	"	958,000
7	Service de la monnaie . . . . .	10,200	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre . . . . .	"	150,000	
9	Magasin général des papiers . . . . .	108,000	"	
10	Documents statistiques . . . . .	10,500	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
11	Traitement des directeurs et agents du trésor . . . . .	120,500	"	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	26,300	"	252,800
13	Caissier général de l'Etat . . . . .	100,000	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
14	Surveillance générale. — Traitements. . . . .	552,000	"	
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	223,000	"	
16	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . . . . .	1,340,600	0,980
17		Remises proportionnelles et indem- nités ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	1,500,000	"
18	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	4,310,600	400	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . . . . .	40,400	"	
20	Supplément de traitement. . . . .	100,000	"	8,479,570
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés . . . . .	"	20,000	
22	Frais de bureau et de tournées . . . . .	68,840	"	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	265,800	"	
24	Police douanière . . . . .	5,000	"	
25	Matériel. . . . .	152,050	"	
A REPORTER. . . . fr.		9,505,300	185,880	9,691,180

## POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	REPORT. . . . fr.	0,503,390 »	183,880 »	0,687,270 »	
	<b>CHAPITRE IV.</b>				
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . .	401,680 »	1,500 »	1,905,141 »	
27	— — du domaine . . . . .	103,225 »	8,000 »		
28	— — forestier . . . . .	290,170 »	»		
29	Remises des receveurs. — Frais de perception ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	900,000 »	»		
30	— des greffiers ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	42,000 »	»		
31	Matériel. . . . .	50,000 »	»		
32	Dépenses du domaine . . . . .	93,500 »	10,000 »		
33	Intérêts moratoires en matières diverses . . . . .	3,000 »	»		
	<b>CHAPITRE V.</b>				
	ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
34	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour . . . . .	4,100 »	»	9,100 »	
35	Administration centrale. — Matériel . . . . .	1,500 »	»		
36	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	3,500 »	»		
	<b>CHAPITRE VI.</b>				
	PENSIONS ET SECOURS.				
37	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	17,500 »	»	25,000 »	
38	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	7,500 »	»		
	<b>CHAPITRE VII.</b>				
	DÉPENSES IMPRÉVUES.				
39	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	12,000 »	»	12,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	11,457,071 »	205,440 »	11,662,511 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du  
28 février 1859.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(10)

(11)

**DÉVELOPPEMENTS**

DE

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,**

pour l'exercice 1860.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>												
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>														
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>														
1	»	Traitement du Ministre . . . . .												
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">53,500</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">26,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">81,500</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	53,500	2,500	26,000	»	81,500	2,500		
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
53,500	2,500													
26,000	»													
81,500	2,500													
5	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances. . . . .												
	b.	Frais de procédures, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .												
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs . . . . .												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais des reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . . .												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles. . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">43,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">46,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	43,000	»	15,000	»	16,000	»	46,000	»
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
43,000	»													
15,000	»													
16,000	»													
46,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais. . . . .												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage . . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	1,200	»	6,000	»	12,000	»	19,200	»		
4,200	»													
1,200	»													
6,000	»													
12,000	»													
19,200	»													
8	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre . . . . .												
A REPORTER. . . . . fr.														

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
81,500	2,500	84,000	84,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
4,200	»	4,200	6,200	»	2,000	
19,200	»	19,200	19,200	»	»	
»	150,000	150,000	150,000	»	»	
678,900	152,500	831,400	833,400	»	2,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . . fr.															
ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																		
<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																		
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires</th> <th style="text-align: center;">extraordln.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">40,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">68,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">108,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires	extraordln.	40,000	»	68,000	»	108,000	»	12,000	»	7,500	»	19,500	»
CHARGES																		
ordinaires	extraordln.																	
40,000	»																	
68,000	»																	
108,000	»																	
12,000	»																	
7,500	»																	
19,500	»																	
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.																
CHAPITRE II.																		
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.																		
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Nombre d'AGENTS</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordln.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">126,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">26,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordln.	28	2,500 à 9,000	126,500	»			26,500	»		
Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.	CHARGES																
		ordinaires.	extraordln.															
28	2,500 à 9,000	126,500	»															
		26,500	»															
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.																

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCOMPLISS.	DIMINUTION.	
678,900	152,500	831,400	835,400	»	2,000	
108,000	»	108,000	108,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
806,400	152,500	958,900	960,900	»	2,000	
DIFFÉRENCE EN MOINS . . . fr.				2,000		
126,500	»	126,500	126,500	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
252,800	»	252,800	252,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
		<i>Surveillance générale.</i>					
14	a.	Traitement des directeurs . . . . .	0	»	8,000	72,000	»
	b.	— des inspecteurs en chef . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	6,000	18,000	»
			3	3 <sup>e</sup>	5,400	16,200	»
	c.	— des inspecteurs d'arrondissement . . . . .	7	1 <sup>re</sup>	8,000	53,000	»
			11	2 <sup>e</sup>	4,500	49,500	»
	d.	— de l'inspecteur spécial . . . . .	3	3 <sup>e</sup>	4,000	12,000	»
			1	»	5,000	5,000	»
	e.	— des premiers commis de direction . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	5,500	10,500	»
			3	2 <sup>e</sup>	3,100	9,300	»
	f.	— des seconds commis de direction . . . . .	3	3 <sup>e</sup>	2,700	8,100	»
			9	1 <sup>re</sup>	2,200	19,800	»
	g.	— des troisièmes commis de direction . . . . .	9	2 <sup>e</sup>	1,800	16,200	»
			16	3 <sup>e</sup>	1,500	24,000	»
	h.	— des commis d'inspection d'arrondissement . . . . .	17	»	1,200	20,400	»
21			»	900	18,900	»	
					532,000	»	
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
15	a.	Traitement des inspecteurs . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000	»
	b.	— des contrôleurs . . . . .	3	2 <sup>e</sup>	4,600	13,800	»
			3	3 <sup>e</sup>	4,500	12,900	»
	c.	— des géomètres } en service sédentaire.	3	1 <sup>re</sup>	5,200	9,600	»
			3	2 <sup>e</sup>	2,900	8,700	»
	d.	— des aspirants géomètres . . . . .	3	3 <sup>e</sup>	2,700	8,100	»
			9	1 <sup>re</sup>	1,800	16,200	»
	e.	— des géomètres } en service actif . . . . .	9	2 <sup>e</sup>	1,300	11,700	»
			53	1 <sup>re</sup>	1,800	99,000	»
	f.	— des aspirants géomètres . . . . .	63	2 <sup>e</sup>	1,600	100,800	»
34			»	800	27,200	»	
					323,000	»	

A REPORTER. . . . . fr.

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
552,000	»	552,000	548,100	3,900	»	
323,000	»	323,000	322,200	800	»	
675,000	»	675,000	670,300	4,700	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT. . . . . fr.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).									
<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>									
16		a.	Traitement des contrôleurs . . . . .	25	1 <sup>re</sup>	3,500	87,500	500	
					33	2 <sup>e</sup>	3,100	102,500	"
					40	3 <sup>e</sup>	2,700	108,000	"
		b.	— des entreposeurs . . . . .		2	1 <sup>re</sup>	3,500	7,000	"
					1	2 <sup>e</sup>	3,100	3,100	"
					2	1 <sup>re</sup>	9,000	18,000	"
		c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée . . .		5	2 <sup>e</sup>	Max. 7,000 Min. 6,000	31,000	"
					5	3 <sup>e</sup>	Max. 5,000 Min. 4,000	21,300	"
					9	4 <sup>e</sup>	5,000	27,000	2,000
					17	5 <sup>e</sup>	2,200	37,400	1,900
					35	6 <sup>e</sup>	1,600	56,000	800
		d.	— des commis aux écritures . . . . .		47	7 <sup>e</sup>	1,400	63,800	80
					16	1 <sup>re</sup>	1,800	28,800	"
					22	2 <sup>e</sup>	1,600	33,200	"
					27	3 <sup>e</sup>	1,300	33,100	200
		e.	— des commis-chefs ambulants du ser- vice des accises . . . . .		56	4 <sup>e</sup>	1,100	39,600	"
		f.	— des commis des accises . . . . .		31	"	1,600	49,600	"
	150			1 <sup>re</sup>	1,500	195,000	1,500		
	196			2 <sup>e</sup>	1,100	215,600	"		
		197	3 <sup>e</sup>	900	177,300	"			
				896	..	1,340,600	6,980		
17	"	Remises proportionnelles et indemnités . . . . . (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)							
A REPORTER. . . . . fr.									

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation	Diminution.	
675,000	»	675,000	670,300	4,700	»	
1,340,600	6,980	1,347,580	1,355,580	»	6,000	
1,500,000	»	1,500,000	1,460,000	40,000	»	
3,515,600	6,980	3,522,580	3,483,880	44,700	6,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares.    extraordin.
		a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif des douanes sur les chemins de fer . . . . .			
			1	»	6,000	6,000    »
			3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000    »
		b.	Traitement des inspecteurs . . . . .			
			3	2 <sup>e</sup>	4,600	13,800    »
			3	3 <sup>e</sup>	4,300	12,900    »
			12	1 <sup>re</sup>	3,500	42,000    »
		c.	— des contrôleurs . . . . .			
			15	2 <sup>e</sup>	3,100	46,500    »
			20	3 <sup>e</sup>	2,700	54,000    »
			22	1 <sup>re</sup>	2,700	59,400    »
		d.	— des vérificateurs . . . . .			
			25	2 <sup>e</sup>	2,200	55,000    »
			30	3 <sup>e</sup>	1,700	51,000    »
			35	4 <sup>e</sup>	1,300	45,500    »
		e.	— des lieutenants . . . . .			
			45	»	1,700	76,500    »
		f.	— des sous-lieutenants . . . . .			
			74	»	1,500	111,000    »
		g.	— des brigadiers . . . . .			
			340	»	1,200	648,000    »
		h.	— des sous-brigadiers . . . . .			
			562	»	1,000	562,000    300
		i.	— des préposés . . . . .			
			800	»	900	2,435,200    »
			(2169)	»	800	
		j.	— des matelots . . . . .			
			14	1 <sup>re</sup>	1,100	15,400    100
			39	2 <sup>e</sup>	1,000	39,000    »
		k.	— des mouses . . . . .			
			4	»	600	2,400    »
			4416	. . . . .	4,310,600	400
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>				
		a.	Traitement des contrôleurs . . . . .			
			4	1 <sup>re</sup>	3,200	12,800    »
			5	2 <sup>e</sup>	2,600	15,000    »
			3	3 <sup>e</sup>	2,200	6,600    »
		b.	— des contrôleurs adjoints . . . . .			
			2	1 <sup>re</sup>	2,000	4,000    »
			3	2 <sup>e</sup>	1,800	5,400    »
		c.	— des essayeurs . . . . .			
			12	»	400 à 1,000	7,600    »
			29	. . . . .	49,400	»
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,515,600	6,980	5,522,580	3,483,880	44,700	6,000	
4,310,600	400	4,311,000	4,306,400	4,600	»	
49,400	»	49,400	49,400	»	»	
7,875,600	7,380	7,882,980	7,839,680	49,300	6,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																		
		REPORT. . . . . fr.																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>																		
20	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique . . . . .																		
		<i>Traitements temporaires.</i>																		
21	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .																		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>																		
		<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">22,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,440</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">68,840</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	22,200	»	20,100	»	13,440	»	1,200	»	5,400	»	6,500	»	68,840	»
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
22,200	»																			
20,100	»																			
13,440	»																			
1,200	»																			
5,400	»																			
6,500	»																			
68,840	»																			
22	a.	Frais de bureau des directeurs . . . . .																		
	b.	— des inspecteurs d'arrondissement . . . . .																		
	c.	Frais de tournées des inspecteurs en chef . . . . .																		
	d.	— de l'inspecteur en chef des douanes sur les chemins de fer. . . . .																		
	e.	— des inspecteurs du cadastre . . . . .																		
	f.	— des agents de la garantie . . . . .																		
		A REPORTER. . . . . fr.																		

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,875,600	7,380	7,882,980	7,839,680	49,300	6,000	
100,000	"	100,000	71,000	29,000	"	
"	26,000	26,000	26,000	"	"	
68,840	"	68,840	68,840	"	"	
8,044,440	33,380	8,077,820	8,005,520	78,300	6,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires	extraordin.
			REPORT. . . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite):		
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
		a. Indemnités pour confection des rôles des contributions directes . . . . .	35,100	»
		b. — aux géomètres du cadastre . . . . .	36,500	»
		c. — aux commis ambulants du service des accises . . . . .	34,000	»
		d. — aux inspecteurs des douanes pour tenue de chevaux, et frais de tournées . . . . .	10,400	»
		e. — aux experts de la contribution personnelle . . . . .	20,000	»
		f. — aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs et des boissons alcooliques . . . . .	35,000	»
		g. — aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.	8,300	»
23		h. — de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle . . . . .	1,500	»
		i. — de déplacement aux employés des provinces . . . . .	4,000	»
		j. — aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux colléges des bourgmestres et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1843. . . . .	25,000	»
		k. — pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres journaux.	32,000	»
		l. Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	4,000	»
		m. Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions. . . . .	24,000	»
		n. Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer . . . . .	2,000	»
			263,800	»
			A REPORTER. . . . . fr.	

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,044,440	33,380	8,077,820	8,005,520	78,300	6,000	
263,800	»	263,800	263,800	»	20,000	
8,308,240	33,380	8,341,620	8,289,320	78,500	26,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
			REPORT. . . . . fr.																	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																				
<i>Police douanière.</i>																				
24	»	Mesures de police douanière . . . . .																		
<i>Matériel.</i>																				
	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. . . . .																		
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations . . . . .																		
25	c.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie . . . . .																		
	d.	Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane . . . . .																		
	e.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. . . . .																		
	f.	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . . . . .																		
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaire.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">43,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">48,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,150</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">152,950</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaire.	extraordin.	43,000	»	48,800	»	9,000	»	5,000	»	12,000	»	15,150	»	152,950	»
CHARGES																				
ordinaire.	extraordin.																			
43,000	»																			
48,800	»																			
9,000	»																			
5,000	»																			
12,000	»																			
15,150	»																			
152,950	»																			
<i>Entrepôt d'Anvers.</i>																				
»	»	Frais généraux d'administration . . . . .																		
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.																				

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,308,240	55,380	8,341,620	8,289,520	78,300	26,000	
3,000	»	5,000	3,000	»	»	
132,950	»	132,950	117,800	15,150	»	
»	»	»	19,450	»	19,450	
8,446,190	55,380	8,479,570	8,431,570	95,450	45,450	
AUGMENTATION. . . . fr.				48,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMIÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE IV.  ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
		<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>			
			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.      extraordin.
	a.	Directeurs . . . . .	9	8,000	72,000      »
	b.	Inspecteurs . . . . .	12	6,000 à 6,500	75,000      »
	c.	Vérificateurs . . . . .	38	3,600 à 4,500	142,100      »
	d.	Premiers commis de direction. . . . .	9	2,400 à 2,700	25,400      »
	e.	Seconds — — . . . . .	18	1,550 à 1,600	25,100      »
	f.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	1,800 à 2,200	7,400      »
26	g.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix courant des effets publics. . . . .	4	»	2,100      »
	h.	Conservateur de l'atelier général du timbre . . . . .	1	4,800	4,800      »
	i.	Gardes-magasins contrôleur du timbre . . . . .	5	1,900 à 3,000	10,900      »
	j.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles . . . . .	56	950 à 1,550	35,880      »
	k.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires . . . . .	»	»	3,000      »
	l.	Partie du traitement de deux directeurs, excédant celui qui est fixé par l'arrêté organique. . . . .	»	»	»      1,500
			135		401,680      1,500

A REPORTER. . . . . fr.

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinairement permanentes.	CHARGES extraordinaires temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,680	1,500	403,180	402,580	600	»	
401,680	1,500	403,180	402,580	600	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).						
<i>Domaines. — Traitements.</i>						
<i>Canal de Pommerœul.</i>						
	a.	Receveur principal . . . . .	1	4,500	4,500	»
	b.	Délégués à la recette. . . . .	2	1,000 à 1,800	2,690	»
	c.	Contrôleur garde-pont . . . . .	1	850	850	»
	d.	Pontonnières chargés de relever les bulletins . . . . .	2	100	200	»
<i>Canal de Charleroy.</i>						
	e.	Contrôleur. . . . .	1	4,000	4,000	»
	f.	Receveurs . . . . .	6	500 à 5,400	18,500	»
	g.	Éclusiers au service du contrôle . . . . .	9	150	1,350	»
<i>Canal de Maestricht.</i>						
27	h.	Sous-contrôleur . . . . .	1	1,200	1,200	»
	i.	Délégués à la recette. . . . .	4	200 à 500	1,500	»
<i>Sambre canalisée.</i>						
	k.	Contrôleur principal. . . . .	1	4,000	4,000	»
	l.	Receveurs . . . . .	2	4,500 à 5,000	9,500	»
	m.	Délégués à la recette. . . . .	12	500 à 800	6,150	»
	n.	Messager garde-canal . . . . .	3	900	2,700	»
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
	o.	Contrôleur. . . . .	1	3,600	3,600	»
	p.	Délégués à la recette. . . . .	4	450 à 700	2,500	»
A REPORTER. . . . .			50		62,640	»

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,680	1,500	403,180	402,580	600	»	
401,680	1,500	403,180	402,580	600	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
			REPORT. . . . .	30	62,640	n
		<i>Meuse.</i>				
q.		Préposés à la recette. . . . .	7	500 à 1,120	6,480	n
		<i>Dendre.</i>				
r.		Préposés à la recette. . . . .	8	120 à 300	1,200	n
		<i>Escout.</i>				
s.		Préposés à la recette. . . . .	7	300 à 500	3,100	n
		<i>Demer.</i>				
t.		Préposé à la recette . . . . .	1	500	500	n
		<i>Lys.</i>				
u.		Préposés à la recette. . . . .	6	150 à 400	1,770	n
		<i>Canal de Gand.</i>				
v.		Contrôleur. . . . .	1	2,800	2,800	n
w.		Préposés à la recette. . . . .	4	100 à 500	1,700	n
x.		Pontoniers-receveurs . . . . .	10	150 à 250	2,480	n
		<i>Canal de Terneuzen.</i>				
y.		Préposés à la recette. . . . .	6	100 à 300	900	n
		<i>Canal de la Campine.</i>				
z.		Sous-contrôleur . . . . .	1	400	400	n
aa.		Préposés à la recette. . . . .	16	200 à 500	3,000	n
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>				
bb.		Contrôleur. . . . .	1	2,800	2,800	n
cc.		Préposés à la recette . . . . .	3	300 à 400	1,000	n
		<i>Canal latéral à la Meuse.</i>				
dd.		Préposés à la recette. . . . .	4	300 à 400	1,500	n
ee.		Garde-canal messenger . . . . .	1	125	125	n
		<i>Yser et canal de Plasschendaale.</i>				
ff.		Préposés à la recette . . . . .	3	170 à 300	1,420	n
		A REPORTER. . . . .	133		93,675	n

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,680	1,500	403,180	402,580	600	»	
401,680	1,500	403,180	402,580	600	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				REPORT. . . . .		
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	gg.	Délégués à la recette . . . . .	3	1,050 à 1,400	3,850	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	hh.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux . . . . .	4	200 à 800	3,500	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
	ii.	Concierge . . . . .	1	700	700	»
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>				
	jj.	Personnel . . . . .	9	640 à 2,200	»	8,060
	kk.	Services nouveaux et extraordinaires . . . . .	»	»	1,500	»
			152		103,225	8,060
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs . . . . .	8	5,150 à 5,000	36,050	»
	b.	Sous-inspecteurs . . . . .	5	2,800	8,400	»
	c.	Gardes généraux . . . . .	22	2,000	44,000	»
	d.	Brigadiers et gardes . . . . .	504	60 à 1,000	197,738	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc. . . . .	»	»	3,988	»
			537		290,176	»
	29	» Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif) . . . . .				
	30	» Remises des greffiers, selon la loi du 24 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . . . .				
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
401,680	1,500	403,180	402,580	600	»	
105,225	8,060	113,285	112,735	550	»	
290,176	»	290,176	290,176	»	»	
900,000	»	900,000	900,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
1,739,081	9,560	1,748,641	1,747,491	1,150	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																				
		REPORT. . . . . fr.																				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).																				
		<i>Matériel.</i>																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordn.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">18,500</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">24,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">50,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordn.	18,500	"	7,500	"	24,000	"	50,000	"								
CHARGES																						
ordinares.	extraordn.																					
18,500	"																					
7,500	"																					
24,000	"																					
50,000	"																					
51	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures . . . . .																				
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .																				
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, aménagement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">16,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">45,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">93,500</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> </tbody> </table>	16,000	"	"	10,000	21,000	"	5,000	"	45,000	"	2,000	"	3,000	"	500	"	5,000	"	93,500	10,000
16,000	"																					
"	10,000																					
21,000	"																					
5,000	"																					
45,000	"																					
2,000	"																					
3,000	"																					
500	"																					
5,000	"																					
93,500	10,000																					
		<i>Dépenses du domaine.</i>																				
	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. . . . .																				
	b.	— des palais de Bruxelles et de Tervueren, et de leurs dépendances.																				
	c.	Charges et contributions sur les domaines . . . . .																				
	d.	Arpentage de coupes de bois . . . . .																				
52	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration . . . . .																				
	f.	Remboursements de prix d'engagères et rémérés de biens . . . . .																				
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet. . . . .																				
	h.	Frais de vente et autres actes . . . . .																				
	i.	Frais de perception de barrières tenues en régie . . . . .																				
53		Intérêts moratoires en matières diverses. . . . .																				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.																				

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,759,081	9,560	1,748,641	1,747,491	1,150	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
95,500	10,000	105,500	105,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
1,888,581	19,560	1,908,141	1,903,991	1,150	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,150		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.		
34	»	Administration centrale. { Personnel . . . . . fr. 3,800 » Frais de route et de séjour . . . . . 500 »
35	»	— — Matériel . . . . .
56	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VI.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
37	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances. . . . .
38	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VII.</b>		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
4,100	»	4,100	4,100	»	»	
1,300	»	1,500	1,500	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
9,100	»	9,100	9,100	»	»	
DIFFÉRENCE . . . . fr.				»		
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	12	Administration centrale. . . . .
II.	14	— du trésor dans les provinces . . . . .
III.	16	— des contributions directes, douanes et accises. . . . .
IV.	28	— de l'enregistrement et des domaines. . . . .
V.	38	— de la caisse générale de retraite . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Pensions et secours . . . . .
VII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		Totaux. . . . . fr.

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1859.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- rennités.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGREGATION.	DIMINUTION.	
806,400 »	152,500 »	958,900 »	960,900 »	»	2,000	
252,800 »	»	252,800 »	252,800 »	»	»	
8,446,190 »	33,380 »	8,479,570 »	8,431,370 »	48,000 »	»	
1,885,581 »	19,560 »	1,905,141 »	1,903,991 »	1,150 »	»	
9,100 »	»	9,100 »	9,100 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
11,437,071 »	205,440 »	11,642,511 »	11,595,361 »	49,150 »	2,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				47,150 »		



## ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1860.

---

## LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1858,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

*publiés en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.*

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## 1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS de l'ordre	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈNIENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMMES.	ÂGE.		
				Ans.	Ans.			Ans.		
1	1707	1 <sup>er</sup> mars 1858 .	Receveur des contributions . . .	20	61	Marié . . .	»	»	Infirmités . . .	
2	» 8	id. . .	Id. . . . .	20	65	id. . . . .	3	7 4 1	Âge avancé . . .	
3	» 9	id. . .	Portier au domaine à Tervueren .	19	84	Veuf . . . .	2	15 12	Grand âge . . .	
4	1770	id. . .	Brigadier des douanes . . . . .	10	55	Marié . . . .	3	10 11 8	Infirmités . . .	
5	» 1	id. . .	Id. . . . .	10	56	id. . . . .	1	11	id. . . . .	
6	» 2	id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	20	62	id. . . . .	1	10	id. . . . .	
7	» 3	id. . .	Proposé des douanes . . . . .	20	55	Célibataire .	»	»	id. . . . .	
8	» 4	21 mai 1858 .	Id. . . . .	19	52	Veuf . . . . .	2	12 9	id. . . . .	
9	» 5	id. . .	Id. . . . .	19	53	Célibataire .	»	»	id. . . . .	
10	» 6	id. . .	Commis aux écritures . . . . .	23	65	Marié . . . .	»	»	Âge avancé . . .	
11	» 7	id. . .	Receveur des contributions . . .	24	66	id. . . . .	»	»	id. . . . .	
12	» 8	id. . .	Id. . . . .	24	68	Veuf . . . . .	»	»	id. . . . .	
13	» 9	id. . .	Id. . . . .	22	57	Marié . . . .	2	16 10	Infirmités . . .	
14	1780	id. . .	Id. . . . .	22	65	Célibataire .	»	»	id. . . . .	
15	» 1	id. . .	Garde forestier . . . . .	19	60	Marié . . . .	»	»	Âge avancé . . .	
16	» 2	id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	19	56	id. . . . .	»	»	Infirmités . . .	
17	» 3	id. . .	Id. . . . .	19	55	Veuf . . . . .	4	17 12 9 7	id. . . . .	
18	» 4	id. . .	Brigadier des douanes . . . . .	19	55	Marié . . . .	3	16 15 12	id. . . . .	
19	» 5	id. . .	Commis des accises . . . . .	22	44	id. . . . .	2	5 4	id. . . . .	
20	» 6	id. . .	Id. . . . .	16	58	id. . . . .	4	17 15 12 8	id. . . . .	
21	» 7	id. . .	Id. . . . .	27	69	id. . . . .	2	16 14	Âge avancé . . .	
22	» 8	id. . .	Commis chef des accises . . . . .	22	55	id. . . . .	»	»	Infirmités . . .	
23	» 9	21 mai 1858 .	Sous-brigadier des douanes . . .	19	50	id. . . . .	5	15 10 9 7 2	id. . . . .	
24	1790	4 août 1858 .	Inspecteur en chef du cadastre .	23	67	Veuf . . . . .	»	»	Âge avancé . . .	

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

pendant l'année 1858.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASÉS DES PENSIONS.				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations.  (1) Notamment les art. 5, 9, 13, 14 et 59 de la loi du 21 juillet 1854, modifiés par celle du 17 février 1859.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
2,022	2 1 20	32 9 "	4 2 10	30 1 "	1,774	1 <sup>er</sup> janv. 1858.	"	
2,000	10 2 "	17 " "	11 1 "	44 3 "	1,353	id.	13	Maximum.
640	5 0 "	22 11 "	10 8 "	45 1 "	450	id.	13	Id.
1,121	50 3 "	"	7 " "	57 3 "	737	1 <sup>er</sup> févr. 1858.	"	
1,121	50 9 "	"	4 9 "	55 0 "	708	id.	"	
953	32 8 "	"	7 5 "	40 1 "	655	id.	13	Maximum.
774	21 7 "	"	13 1 "	34 8 "	450	id.	"	
774	25 5 "	"	4 10 "	30 1 "	412	id.	"	
723	21 10 "	"	4 8 "	26 6 "	538	id.	"	
1,221	10 5 21	19 5 "	4 2 9	35 11 "	672	id.	"	
1,556	26 10 "	14 11 "	"	41 9 "	1,037	id.	13	Maximum.
4,228	" 4 26	43 2 4	"	43 7 "	2,818	id.	13	Id.
2,000	"	55 1 "	"	55 1 "	1,070	id.	"	
1,426	"	26 5 "	"	26 5 "	570	id.	"	
426	31 2 "	"	6 3 "	37 5 "	282	id.	"	
953	31 8 "	"	5 " "	50 8 "	622	id.	"	
953	30 7 "	"	4 10 "	35 5 "	600	id.	"	
1,121	13 1 "	"	a) 26 8 "	39 0 "	726	id.	27 mai 1858	a) Y compris 3 ranspagnes
1,021	22 6 "	"	"	22 6 "	417	id.	"	
1,221	20 " "	"	8 1 "	37 1 "	793	id.	"	
1,325	42 6 "	"	"	42 6 "	882	1 <sup>er</sup> mars 1858.	13	Maximum.
1,525	32 4 "	"	"	32 4 "	893	id.	"	
888	21 8 "	"	9 1 "	30 0 "	473	id.	"	
6,000	"	43 1 "	"	43 1 "	4,000	id.	13	Maximum.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		hommes.	AGE.	
25	1701	21 mai 1858.	Garde forestier.	30	71	Marié	•	•	Âge avancé.
26	• 2	id.	Id.	27	58	id.	4	17 13 12 10	Infirmités.
27	• 5	4 août 1858.	Id.	21	37	id.	4	13 11 9 4	id.
28	• 4	id.	Id.	40	70	id.	•	•	Grand âge.
29	• 5	id.	Lieutenant des douanes.	25	65	id.	•	•	Âge avancé.
30	• 6	id.	Géomètre du cadastre.	28	62	Veuf.	1	17	Infirmités.
31	• 7	id.	Brigadier des douanes.	21	55	Marié.	•	•	id.
32	• 8	id.	Préposé des douanes.	10	43	Célibataire.	•	•	id.
33	• 0	18 octobre 1858.	Commis aux écritures.	22	30	id.	•	•	id.
34	1800	id.	Receveur des contributions.	10	40	Marié.	•	•	id.
35	• 1	4 août 1858.	Sous-brigadier des douanes.	10	61	id.	•	•	id.
36	• 2	id.	Id.	18	55	id.	•	•	id.
37	• 3	id.	Id.	10	56	id.	4	17 14 11 8	id.
38	• 4	id.	Id.	10	54	id.	2	14 1	id.
39	• 5	id.	Id.	22	60	Veuf.	5	10 7 4	id.
40	• 6	id.	Brigadier des douanes.	17	57	Marié.	1	13	id.
41	• 7	id.	Id.	17	50	id.	•	•	id.
42	• 8	id.	Id.	28	60	id.	2	17 14	id.
43	• 0	id.	Id.	26	65	id.	•	•	id.
44	1810	id.	Id.	26	61	id.	1	6	id.
45	• 1	id.	Id.	10	50	id.	•	•	id.
46	• 2	id.	Id.	25	60	id.	•	•	Âge avancé.
47	• 3	id.	Préposé des douanes.	20	66	id.	4	10 12 9 5	id.
48	• 4	id.	Id.	18	54	Id.	2	17 16	Infirmités.
49	• 5	id.	Id.	21	52	Célibataire.	•	•	id.
50	• 6	id.	Id.	20	48	id.	•	•	id.
51	• 7	id.	Id.	10	52	Marié.	•	•	id.
52	• 8	id.	Id.	53	50	Veuf.	5	16 14 10	id.

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

TRAITEMENT moyen des 3 dernières années	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (*) appliqués.	Observations.  (1) Notamment les art. 5, 9, 15, 16 et 39 de la loi du 27 juillet 1854, modifiés par celle du 17 février 1859
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans Mois Jours	Ans. Mois Jours	Ans Mois Jours.	Ans. Mois Jours					
430	41 0 "	a) 1 " "	"	42 0 "	284	1 <sup>er</sup> avril 1858.	15	a) Campagne - Maximum.
444	51 1 "	"	"	51 1 "	250	id.	"	
400	35 1 "	"	"	35 1 "	205	id.	"	
304	30 " "	"	"	30 " "	214	1 <sup>er</sup> mai 1858.	"	
1020	41 10 "	b) 2 " "	"	43 10 "	1,080	id.	15	b) Campagnes - Maximum.
$\frac{1700}{1800}$	"	35 1 "	"	35 1 "	028	1 <sup>er</sup> juin 1858.	50	
1128	31 11 "	"	"	31 11 "	054	id.	"	
728	14 0 "	"	8 8 "	25 5 "	202	id.	"	
1203	"	14 1 "	"	14 1 "	280	id.	"	
1857	"	37 2 "	2 1 "	30 3 "	1,121	id.	27 mai 1856	
958	28 10 "	c) 2 " "	15 1 "	45 11 "	658	1 <sup>er</sup> juill. 1858.	15	c) Campagnes - Maximum.
950	20 11 "	"	0 5 "	36 2 "	505	id.	"	
958	32 1 "	"	4 10 "	30 11 "	650	id.	"	
950	20 11 "	d) 1 " "	4 10 "	35 0 "	580	id.	"	d) Campagne.
980	25 2 25	"	5 10 5	31 1 "	510	id.	30	
1130	32 " 15	"	4 10 15	36 11 "	745	id.	"	
1150	34 7 "	"	0 2 "	40 0 "	755	id.	15	Maximum.
1158	31 6 "	"	"	31 6 "	603	id.	"	
1130	31 11 "	"	4 10 "	30 0 "	730	id.	"	
1130	35 5 "	"	"	35 5 "	727	id.	"	
1158	40 " "	e) 1 " "	"	41 " "	772	id.	15	e) Campagne - Maximum.
1150	34 7 "	"	0 2 "	40 0 "	755	id.	15	Maximum.
802	51 5 15	"	3 5 15	34 11 "	501	id.	"	
788	25 2 "	"	12 4 "	33 6 "	481	id.	"	
750	10 6 "	"	"	10 6 "	175	id.	14	Minimum.
750	18 11 "	"	"	18 11 "	251	id.	"	
755	20 1 24	"	4 10 6	25 " "	352	id.	"	
850	25 10 "	"	"	25 10 "	380	id.	"	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI COUVRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			lors de leur entrée dans les fonctions pub- liques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	Âge.		
55	1819	4 août 1858 . . .	Préposé des douanes . . . . .	10	50	Veuf . . . . .	2	17 15	Infirmités . . . . .
54	1820	id. . . . .	Id. . . . .	21	47	Célibataire . . . . .	"	"	id. . . . .
55	" 1	id. . . . .	Contrôleur des douanes . . . . .	21	58	Veuf . . . . .	1	17	id. . . . .
56	" 2	id. . . . .	Lieutenant des douanes . . . . .	10	61	Marié . . . . .	"	"	id. . . . .
57	" 3	18 oct. 1858 . . .	Préposé des douanes . . . . .	26	51	id. . . . .	2	16 12	id. . . . .
58	" 4	id. . . . .	Id. . . . .	19	60	Célibataire . . . . .	"	"	id. . . . .
59	" 5	id. . . . .	Id. . . . .	19	52	id. . . . .	"	"	id. . . . .
60	" 6	id. . . . .	Id. . . . .	21	45	id. . . . .	"	"	id. . . . .
61	" 7	id. . . . .	Id. . . . .	19	50	Veuf . . . . .	3	17 15 15	id. . . . .
62	" 8	id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	54	Marié . . . . .	2	12 8	id. . . . .
63	" 9	id. . . . .	Id. . . . .	51	54	id. . . . .	"	"	id. . . . .
64	1850	id. . . . .	Id. . . . .	32	58	id. . . . .	1	17	id. . . . .
65	" 1	id. . . . .	Id. . . . .	25	60	id. . . . .	3	16 14 8	id. . . . .
66	" 2	id. . . . .	Vérificateur des douanes . . . . .	22	65	Veuf . . . . .	"	"	Âge avancé . . . . .
67	" 3	id. . . . .	Garde forestier . . . . .	10	65	Marié . . . . .	1	12	Infirmités . . . . .
68	" 4	id. . . . .	Id. . . . .	21	61	id. . . . .	"	"	id. . . . .
69	" 5	id. . . . .	Brigadier forestier . . . . .	20	66	Veuf . . . . .	"	"	Âge avancé . . . . .
70	" 6	id. . . . .	Contrôleur des contributions . . . . .	24	68	Marié . . . . .	3	17 15 15	id. . . . .
71	" 7	id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	26	55	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
72	" 8	id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	20	65	Marié . . . . .	"	"	Âge avancé . . . . .
73	" 9	id. . . . .	Directeur des contributions . . . . .	24	68	id. . . . .	"	"	id. . . . .
74	1840	id. . . . .	Id. . . . .	24	67	id. . . . .	"	"	id. . . . .
75	" 1	id. . . . .	Inspecteur en chef des contribut <sup>ns</sup> . . . . .	21	70	id. . . . .	"	"	id. . . . .
76	" 2	id. . . . .	Entrepouseur des douanes . . . . .	24	64	id. . . . .	1	15	Infirmités . . . . .
77	" 3	id. . . . .	Chef de bureau au ministère . . . . .	28	72	Veuf . . . . .	"	"	Âge avancé . . . . .
78	" 4	15 déc. 1858 . . .	Receveur des contributions . . . . .	20	61	Marié . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
79	" 5	id. . . . .	Garde forestier . . . . .	50	71	id. . . . .	1	14	Âge avancé . . . . .
80	" 6	id. . . . .	Id. . . . .	21	73	id. . . . .	1	14	id. . . . .
81	" 7	18 oct. 1858 . . .	Receveur des contributions . . . . .	26	67	id. . . . .	"	"	id. . . . .
82	" 8	id. . . . .	Contrôleur des contributions . . . . .	25	65	id. . . . .	1	10	id. . . . .
83	" 9	id. . . . .	Vérificateur des douanes . . . . .	19	66	Veuf . . . . .	"	"	id. . . . .
84	1850	id. . . . .	Id. . . . .	10	60	id. . . . .	"	"	id. . . . .

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (*) appliqués.	Observations  (*) Notamment les art. 5 9, 15, 16 et 39 de la loi du 31 juillet 1864 modifiés par celle du 17 février 1869
	BASES DES PENSIONS							
	ACTIFS	SEDENTAIRES.	MILITAIRES	TOTAL				
Ans Mois Jours.	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours					
788	24 10 "	"	9 " "	33 10 "	464	1 <sup>er</sup> juillet 1858	"	
730	17 9 "	"	6 0 "	24 6 "	311	id	"	
2,700	56 11 "	"	"	56 11 "	1,800	id	13	Maximum
1,480	35 5 "	"	4 2 "	39 7 "	990	id	13	Id
788	25 2 "	"	"	25 2 "	560	id	"	
730	16 10 25	"	17 8 5	54 7 "	422	id	"	
788	26 3 "	"	4 0 "	31 " "	453	id	"	
730	14 10 "	"	5 4 "	20 2 "	256	id	"	
730	18 5 15	"	10 1 15	28 7 "	358	id	"	
958	28 8 "	"	4 10 "	33 6 "	570	id	"	
958	25 6 "	"	"	25 6 "	400	id	"	
958	26 8 "	"	"	26 8 "	464	id	"	
958	22 7 "	"	11 7 "	34 2 "	564	id	"	
2,071	"	43 5 "	"	43 5 "	1,380	id	"	
460	34 7 10	a) 1 " "	1 7 20	57 3 "	300	id	13	n) Campagne - Max im
550	50 5 "	b) 1 " "	6 5 "	57 6 "	231	id	"	b) Id
525	51 " "	c) 1 " "	6 7 "	58 7 "	348	id	13	c) Id Id
5,535	8 2 "	36 " "	"	44 2 "	2,225	id	13	Maximum
2,159	"	26 10 "	"	26 10 "	885	id	"	
5,947	"	55 2 10	" 8 20	35 11 "	2,180	1 <sup>er</sup> août 1858	"	
7,041	7 5 9	57 " 21	"	41 4 "	4,694	id	15	Maximum
8,000	10 11 "	52 " "	"	42 11 "	5,000	id	13	Id
6,000	15 11 "	30 0 "	"	46 8 "	4,000	id	13	Id
2,700	51 " "	8 0 "	"	30 0 "	1,800	id	13	Id
5,685	"	28 7 "	"	28 7 "	1,620	id	"	
2,051	21 4 "	10 8 "	"	11 " "	1,367	id	13	Maximum
960	41 6 "	"	"	41 6 "	175	id	15	Id
482	36 1 "	"	7 0 "	43 10 "	521	id	13	Id
1,070	10 1 "	22 1 "	"	41 2 "	1,115	1 <sup>er</sup> sept 1858	13	Id
3,100	27 6 "	14 0 "	"	42 3 "	2,066	id	13	Id
2,053	15 1 20	30 0 10	2 1 "	46 " "	1,568	id	15	Id
2,055	27 5 "	14 6 "	5 10 "	47 7 "	1,368	id	13	Id

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUSSE.	ACT.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
85	1851	18 oct. 1858.	Lieutenant des douanes . . . . .	17	53	Marié. . . . .	o	o	Infirmités . . . . .
86	" 2	id. . . . .	Sous-lieutenant des douanes . . . . .	15	62	id. . . . .	o	o	id. . . . .
87	" 3	id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	10	56	id. . . . .	1	7	id. . . . .
88	" 4	id. . . . .	Sous-brigadier des douanes. . . . .	20	57	id. . . . .	2	14 15	id. . . . .
89	" 5	id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	10	55	Veuf . . . . .	3	15 10 5	id. . . . .
90	" 6	15 déc. 1858.	Receveur des contributions . . . . .	25	66	id. . . . .	o	o	Âge avancé . . . . .
91	" 7	id. . . . .	id. . . . .	21	70	id. . . . .	"	"	id. . . . .
92	" 8	id. . . . .	id. . . . .	10	66	Marié. . . . .	o	"	id. . . . .
93	" 9	id. . . . .	id. . . . .	10	66	id. . . . .	"	"	id. . . . .
94	1860	" . . . . .	id. . . . .	22	65	id. . . . .	"	"	id. . . . .
95	" 1	8 mars 1850 .	Garde forestier . . . . .	20	72	id. . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
96	" 2	15 déc. 1858.	Commis des accises . . . . .	44	74	Veuf . . . . .	"	"	id. . . . .
97	" 3	id. . . . .	Contrôleur des contributions . . . . .	24	57	Marié . . . . .	4	16 15 12 5	id. . . . .
98	" 4	id. . . . .	Vérificateur des douanes . . . . .	20	65	Veuf . . . . .	"	"	Âge avancé . . . . .
99	" 5	id. . . . .	Sous-brigadier des douanes. . . . .	10	55	Marié . . . . .	4	12 11 9 8	Infirmités . . . . .
100	" 6	8 mars 1850 .	Garde-forestier . . . . .	41	70	id. . . . .	"	"	id. . . . .
101	" 7	id. . . . .	id. . . . .	19	61	id. . . . .	"	"	id. . . . .
102	" 8	id. . . . .	Essayeur de la garantie . . . . .	27	77	id. . . . .	o	"	Grand âge. . . . .
103	" 9	id. . . . .	Inspect. en chef des contributions.	27	67	id. . . . .	"	o	id. . . . .
104	1870	id. . . . .	Contrôleur des contributions . . . . .	18	59	id. . . . .	1	16	Infirmités . . . . .
105	" 1	id. . . . .	Id. . . . .	18	62	id. . . . .	"	"	id. . . . .
106	" 2	id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	20	66	id. . . . .	"	"	Âge avancé. . . . .

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1860.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations.  (*) Notamment les art. 5, 9, 13, 14 et 59 de la loi du 31 juillet 1854, modifiés par celle du 17 février 1859
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
1,026	32 2 "	"	2 9 "	34 11 "	1,010	1 <sup>er</sup> sept. 1858.	"	
1,433	35 6 "	"	11 6 "	47 " "	955	id.	13 <i>Maximum.</i>	
1133	32 5 "	"	5 " "	37 3 "	751	id.	"	
900	32 1 "	a) 1 " "	4 10 "	37 11 "	640	id.	13 a) Campagne. — <i>Maximum</i>	
793	30 5 "	b) 1 " "	4 10 "	36 3 "	500	id.	" b) <i>Id. Id.</i>	
$\frac{5314}{3018}$	"	41 5 "	"	41 5 "	2,012	id.	13 <i>Maximum.</i>	
5,061	32 " 18	17 2 12	"	49 3 "	3,574	id.	13 <i>Id.</i>	
2,950	20 5 "	14 3 "	"	43 8 "	1,066	id.	13 <i>Id.</i>	
3,115	6 1 "	35 8 "	2 9 "	44 6 "	2,075	id.	13 <i>Id.</i>	
"	"	"	"	"	3,000	id.	"	
510	21 5 "	"	6 11 "	28 2 "	155	id.	14 <i>Minimum.</i>	
1,048	25 6 "	"	" 2 "	25 8 "	488	1 <sup>er</sup> oct. 1858.	" <i>Non liquidée.</i>	
2,700	0 1 "	23 10 "	"	32 11 "	1,435	id.	"	
2,400	15 8 "	25 1 22	" 5 8	41 3 "	1,660	1 <sup>er</sup> nov. 1858.	13 <i>Maximum.</i>	
962	30 7 "	"	5 10 "	36 5 "	621	id.	"	
318	28 6 "	"	"	28 6 "	164	id.	"	
593	19 9 "	"	5 " "	24 0 "	175	id.	14 <i>Minimum.</i>	
4,000,	"	40 8 "	"	49 8 "	2,666	1 <sup>er</sup> déc. 1858.	13 <i>Maximum.</i>	
5,750	24 11 25	15 6 5	"	40 6 "	3,855	id.	13 <i>Id.</i>	
3,597	28 3 23	12 8 7	"	41 " "	2,264	id.	13 <i>Id.</i>	
3,100	9 6 "	30 5 "	"	39 11 "	1,980	id.	"	
1,990	22 10 11	11 4 "	" 8 10	34 11 "	1,196	id.	"	
					111,126			

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2<sup>e</sup> Extinctions des pensions de retraite, pendant l'année 1858.

D'ORDRE	NUMEROS		AGE des pensionnaires		DATES		DUREE des pensions	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?	
	du registre des pensions	de registre des extinctions	lors de l'admission à la pension	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont éteintes					
			Ans	Ans			Ans	Mois			
1	566	1098	70	79	1 <sup>er</sup> août 1847	31 déc 1856	0	5	Décès	560	Veuve
2	459	1099	61	81	1 <sup>er</sup> mars 1848	30 nov 1857	0	9	Id.	281	Id
5	646	1100	58	66	1 <sup>er</sup> février 1849	31 mai 1857	8	4	Id	428	Id
4	2073	1101	65	70	1 <sup>er</sup> juin 1855	31 déc 1857	4	7	Id	552	Id
5	1625	1105	35	40	1 <sup>er</sup> juillet 1850	30 nov 1857	7	5	Id	175	"
6	444	1108	70	80	1 <sup>er</sup> janvier 1848	31 déc 1857	10	"	Id	1,144	"
7	287	1109	59	79	1 <sup>er</sup> octobre 1846	Id	11	5	Id.	235	"
8	615	1110	48	57	1 <sup>er</sup> janvier 1849	31 janvier 1858	9	1	Id	941	Veuve
9	650	1111	71	80	1 <sup>er</sup> février 1849	31 déc 1857	8	11	Id	755	"
10	1559	1112	60	68	1 <sup>er</sup> janvier 1850	Id	8	"	Id	1,155	"
11	1774	1114	46	52	1 <sup>er</sup> sept 1851.	Id	6	4	Id	247	"
12	117	1116	62	74	1 <sup>er</sup> sept 1845	30 nov 1857	12	5	Id	580	"
13	1917	1118	51	56	1 <sup>er</sup> juillet 1852	31 octobre 1857	5	4	Id	656	"
14	586	1125	71	81	1 <sup>er</sup> sept 1847	30 nov 1857	10	5	Id	266	"
15	271	1126	58	69	1 <sup>er</sup> sept 1846	Id	11	5	Id	1,708	"
16	74	1128	55	68	1 <sup>er</sup> octobre 1844	31 janvier 1858	15	4	Id	3,074	Veuve
17	1998	1150	47	52	1 <sup>er</sup> janvier 1855	28 février 1858	5	2	Id	479	Id
18	2057	1152	66	67	1 <sup>er</sup> juin 1857	31 mars 1858	0	10	Id	2,066	Id
19	2811	1154	61	62	1 <sup>er</sup> février 1857	28 février 1858	1	1	Id	440	"
20	627	1155	68	77	1 <sup>er</sup> février 1849	31 janvier 1858	9	"	Id	3,780	Veuve
21	597	1157	55	65	1 <sup>er</sup> octobre 1847	Id	10	4	Id	876	"
22	550	1140	70	81	1 <sup>er</sup> mars 1847	31 mars 1858	11	1	Id	688	"
25	664	1141	70	79	1 <sup>er</sup> février 1849	28 février 1858	9	1	Id	595	"
24	587	1142	77	87	1 <sup>er</sup> sept 1847	31 janvier 1858.	10	5	Id	60	"
25	2389	1145	51	54	1 <sup>er</sup> février 1855	28 février 1858	5	1	Id	296	Veuve
26	1835	1146	78	84	1 <sup>er</sup> janvier 1852	31 mars 1858	6	5	Id	120	"
27	2854	1148	50	51	1 <sup>er</sup> mars 1857	Id	1	1	Id	1,251	"
28	2180	1150	61	65	1 <sup>er</sup> janvier 1854	31 janvier 1858	4	1	Id	1,051	Veuve
29	492	1152	56	66	1 <sup>er</sup> juillet 1848	31 mars 1858	9	9	Id	752	Id
50	748	1154	69	78	1 <sup>er</sup> mars 1849	28 février 1858	0	"	Id	681	Id
51	2664	1156	71	75	1 <sup>er</sup> juillet 1856	31 janvier 1858	1	7	Id	2,259	"
52	2121	1157	68	75	1 <sup>er</sup> août 1855	Id	4	6	Id	1,491	Veuve
55	721	1158	64	75	1 <sup>er</sup> mars 1849	30 avril 1858	0	2	Id	4,170	"
54	259	1161	55	47	1 <sup>er</sup> sept 1849	Id	11	8	Id	185	"
									A REPORTER	33,722	

## DES FINANCES. POUR L'EXERCICE 1860

L'ORDRE	NUMEROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions	MONTANT des pensions	Les PENSIONNAIRES jussus et illi qui ex recu des orphelinis admissis hies à la pensua?
	du registre des pensions	du registre des restants	lors de l'admission à la pension	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les pensions se sont élevées				
			Ans	Ans			Ans Mois	RETOUR	55,722	
35	802	1162	66	75	1 <sup>er</sup> mars 1840	31 janvier 1858	8 11	Décès	1,255	
36	191	1165	69	81	1 <sup>er</sup> février 1846	Id	12 >	Id	252	Veuve
37	1586	1167	56	64	1 <sup>er</sup> mai 1850	31 mars 1858	7 11	Id	195	"
38	2781	1168	65	64	1 <sup>er</sup> février 1857	30 avril 1858	1 5	Id	580	Veuve
39	1544	1173	59	67	1 <sup>er</sup> février 1850	31 mars 1858	8 2	Id	500	Id
40	20	1174	50	64	1 <sup>er</sup> octobre 1844	30 avril 1858	15 7	Id	914	Id
41	665	1175	65	72	1 <sup>er</sup> février 1849	31 janvier 1858	9 •	Id	1,669	"
42	5075	1176	55	55	1 <sup>er</sup> mars 1858	31 mars 1858	0 1	Id	815	Veuve
43	2905	1178	76	77	1 <sup>er</sup> octobre 1857	30 juin 1858	0 9	Id	155	
44	2285	1179	62	66	1 <sup>er</sup> juin 1854	Id	4 1	Id	495	Veuve
45	760	1180	69	78	1 <sup>er</sup> mars 1849	Id	9 4	Id	1,379	
46	1894	1182	59	65	1 <sup>er</sup> juin 1852	30 avril 1858	5 11	Id	741	Veuve
47	519	1183	74	84	1 <sup>er</sup> sept 1848	31 mai 1858	9 9	Id	576	Id
48	1080	1184	60	68	1 <sup>er</sup> nov 1850	30 avril 1858	7 6	Id	1,066	Id
49	1905	1185	57	65	1 <sup>er</sup> juin 1852	Id	5 11	Id	504	"
50	2040	1186	60	65	1 <sup>er</sup> mars 1855	30 juin 1858	3 4	Id	759	Veuve
51	112	1189	71	84	1 <sup>er</sup> août 1845	Id	12 11	Id	1,566	Id
52	2609	1195	78	80	1 <sup>er</sup> mars 1856	31 mai 1858	2 5	Id	266	"
53	827	1194	65	75	1 <sup>er</sup> mars 1849	31 août 1858	9 6	Id	851	Veuve
54	761	1195	72	81	Id	31 juillet 1858	9 5	Id	1,515	"
55	265	1197	67	81	1 <sup>er</sup> janvier 1845	Id	15 7	Id	876	Veuve
56	420	1198	46	57	1 <sup>er</sup> janvier 1848	Id	10 7	Id	505	Id
57	2487	1200	63	66	1 <sup>er</sup> août 1855	30 juin 1858	2 11	Id	517	Id
58	687	1201	68	77	1 <sup>er</sup> fevrer 1849	Id	9 5	Id	5,922	Id
59	2566	1205	56	59	1 <sup>er</sup> janvier 1856	Id	2 6	Id	546	Id
60	2610	1204	65	67	1 <sup>er</sup> mars 1856	31 mai 1858	2 5	Id	622	Id
61	2607	1205	67	69	1 <sup>er</sup> juillet 1856	30 juin 1858	2 •	Id	2,980	Id
62	2911	1206	72	75	1 <sup>er</sup> juin 1857	31 mai 1858	1 •	Id	1,660	Id
63	5114	1208	52	52	1 <sup>er</sup> juillet 1858	31 juillet 1858	0 1	Id	175	
64	2376	1210	56	60	1 <sup>er</sup> janvier 1855	30 juin 1858	5 6	Id	656	
65	3004	1211	64	65	1 <sup>er</sup> nov 1857	30 avril 1858	0 6	Id	1,525	Veuve
66	587	1212	60	70	1 <sup>er</sup> janvier 1849	30 sept 1858	9 9	Id	1,312	"
67	658	1213	61	71	Id	Id	9 9	Id	4,000	Veuve
68	2598	1214	50	55	1 <sup>er</sup> dec 1855	Id	2 10	Id	175	
69	275	1216	62	74	1 <sup>er</sup> nov 1840	31 octobre 1858	2	Id	714	Veuve
								À REPORTER	70 774	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.

NUMÉROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extinct <sup>ns</sup> .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.	REPORT . . .	70,774	
70	821	1217	61	71	1 <sup>er</sup> mars 1849.	30 sept. 1858.	9 7	Décès.	312	Orphelin.
71	2090	1210	65	66	1 <sup>er</sup> nov. 1857.	31 octobre 1858.	1 »	Id.	1,513	Veuve.
72	201	1220	65	78	1 <sup>er</sup> avril 1846.	Id.	12 7	Id.	2,670	»
73	726	1222	65	75	1 <sup>er</sup> mars 1849.	31 août 1858.	9 6	Id.	884	Veuve.
74	612	1225	49	50	1 <sup>er</sup> janvier 1849.	30 sept. 1858.	9 9	Id.	632	Orphelin.
Montant des extinctions constatées en 1858, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. . . . . fr.									70,585	
Il faut y ajouter les extinctions constatées, également en 1858, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élevant à . . . . . fr.									48,631	
TOTAL des extinctions en 1858. . . . . fr.									125,216	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1859, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de . . . . .										1,514,796
Les pensions à accorder en 1859 sont évaluées (non compris le 1 <sup>er</sup> terme) à . . . . .									100,000	
Et les extinctions, en prenant pour base les années 1857 et 1858, à . . . . .									110,000	10,000
Il en résulte que les pensions à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1860 seront de . . . . .										1,504,796
On présume que les pensions nouvelles pour 1860 atteindront . . . . .									115,000	
Et les extinctions. . . . .									110,000	5,000
De sorte que les pensions à servir en 1860 comporteront une somme de . . . . .										1,509,796
Soit en chiffre rond . . . . .										1,510,000
montant du crédit proposé au Budget de la Dette publique pour 1860.										